

SYNDICAT D'INITIATIVE DE LONDINIÈRES

CONCOURS PHOTO 2019

« L'HOMME ET L'ENVIRONNEMENT »

REGLEMENT

Article 1 : organisation, acceptation du règlement

Le groupe photo du syndicat d'initiative de Londinières organise un concours photo ayant pour thème : « l'homme et l'environnement ».

Chaque participant devra remplir et signer la fiche d'inscription au concours (annexe 1). Celle-ci sera jointe à la (aux) photo(s) déposée(s). Le simple fait de signer le bulletin de participation implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et de s'interdire toute contestation ou réclamation ultérieure.

Article 2 : modalités, format, présentation

Tous les types de photo sont acceptés : argentiques, numériques, noir et blanc, couleur, sauf les photos composites (compositing).

Les photos seront des tirages papier (pas de fichiers informatiques pour les photos numériques) au format compris entre 18X27 et 30X40, collés sur un carton fort (250 à 350gr/m²) de même dimensions et comportant au dos un système d'accroche simple (genre attache cadre auto adhésives) ou encadrées.

Article 3 : nombre, participation, date de dépôt (ou de réception)

Le concours est ouvert à tout public non-professionnel de la photographie.

La participation des mineurs de moins de seize ans est acceptée sous réserve d'une autorisation écrite d'un parent ou tuteur légal (annexe 2).

Le nombre de photos par participants est limité à cinq.

La participation au concours est gratuite.

La date limite de dépôt (ou de réception en cas d'envoi postal) est fixée au 30 avril 2019.

Article 4 : identification

Au dos de chaque support devront figurer en haut à gauche et dans le sens de l'image :

La lettre A pour les photos argentiques, la lettre N pour les numériques

Les nom, prénom et année de naissance de l'auteur

Le titre de la photographie

Eventuellement les éxifs

Article 5 : vérification

Chaque participant affirme être l'auteur de sa (ou ses) photo (s), avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa (leur) diffusion, notamment en ce qui concerne le droit à l'image des personnes photographiées (visages).

Les organisateurs se réservent le droit de demander les négatifs des photos argentiques ou les fichiers informatiques des photos numériques ainsi que les autorisations écrites des personnes photographiées (visages).

L'incapacité de fournir ces négatifs, fichiers informatiques ou ces autorisations éliminera de facto le participant (pas seulement la photo) du concours .

Article 6 : envoi, présence et restitution des photos

Les photos doivent être déposées ou expédiées sous enveloppe(s) suffisamment affranchies au syndicat d'initiative de Londinières à l'adresse suivante avant le 30 avril 2019 :

Syndicat d'Initiative de Londinières
Concours Photo
Mairie
2 Rue du Général De Gaulle
76660 LONDINIERES

Les participants auront obligation d'être présent le jour de l'exposition des photos du concours et de l'expo annuelle du groupe photo du SI de Londinières (jeudi 30 avril 2019 de 9h à 17h , au foyer rural , rue du Général Leclerc à Londinières) ceci afin d'échanger avec le public lors de l'exposition des clichés .

La restitution ce fera à l'issue de la journée.

Article 7 : responsabilités

Les organisateurs ne pourront être responsables : ni d'éventuels manquements, retards ou détériorations dans l'acheminement des courriers, ni de dysfonctionnements lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'erreurs humaines, problèmes informatiques ou de quelque autre nature. En cas de force majeurs ils se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours.

Les participants en seraient immédiatement avisés et de nouvelles dispositions seraient proposées (remplacement de date, remboursement des frais d'envoi ...)

Leur responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Articles 8 : jury, notation

Le jury sera composé de membres du groupe photo du Syndicat d'Initiative de Londinières, de membres du Conseil Municipal de Londinières, de membres de la Communauté de communes de Londinières, ainsi que d'élèves des écoles de Londinières.

Le jury sera souverain dans ses décisions et ne saurait rendre compte à qui que ce soit de ses évaluations.

Celles-ci porteront sur cinq critères :

- rapport au sujet
- qualité du tirage
- originalité
- valeurs techniques et artistiques de l'œuvre
- coup de cœur

Article 9 : exclusions

Les organisateurs supprimeront les photos qu'ils jugeront à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute nature réprimée par les lois en vigueur.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

Article 10 : exposition, proclamation des résultats

Les résultats seront proclamés et les prix seront remis à l'issue de l'exposition le Jeudi 30 mai 2019 à 17h au foyer municipal de Londinières.

Aucune remise ou expédition de prix ne se fera en dehors de cette date, aucun résultat ne sera communiqué par quelque moyen que ce soit avant ou après l'exposition.

Les participants ne recevront qu'un seul prix quand bien même plusieurs de leurs photos figureraient au palmarès.

C'est lors de la proclamation des résultats que les lauréats pourront récupérer leurs photos.

Les photos non réclamées lors de la remise des résultats resteront la propriété des organisateurs qui décideront ou non de leur conservation.

Article 11 : autorisation de diffusion

Les participants autorisent de facto le Syndicat d'Initiative de Londinières à diffuser par tout moyen à sa convenance (presse, internet, page facebook du groupe photo : Photo SI Londinières) la mention « non libre de droit » y sera cependant indiqué:

- 1) les photos ayant participé au concours ainsi que le nom de leurs auteurs
- 2) les photos présent lors de l'exposition et de la remise des prix

Article 12 : prix

Catégorie adultes :

1^{er} prix 100€

2^{eme} prix 50€

3^{eme} prix 20€

(Plus un bon d'achat fleurs pour la 1^{ère} femme)

Catégorie moins de 16 ans :

1^{er} prix 30€

2^{eme} prix 20€

3^{eme} prix 10€

ANNEXE 1

FICHE D'INSCRIPTION

NOM :

PRENOM :

ADRESSE

COMPLETE :
.....
.....

TELEPHONE :

ADRESSE COURRIEL :

JE SUIS : MAJEUR(E) :

AGE(E) DE MOINS DE 16 ANS : JE JOINS LE DOCUMENT EN ANNEXE 2

REPLI PAR MON TUTEUR LEGAL :

TITRE(S) DE LA (DES) PHOTOS (CHACUN DE CES TITRES DOIT FIGURER
EGALEMENT AU DOS DU SUPPORT DES PHOTOS)

- 1.....
- 2.....
- 3.....
- 4.....
- 5.....

Je certifie avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement, le comprendre, l'accepter, m'y conformer et n'exercer aucun recours ultérieur envers les organisateurs.

J'affirme également être l'auteur de toutes les photos que je mets en compétition et d'être en mesure de fournir négatifs, fichiers numériques et autorisations de parution des personnes photographiées (visages) en cas de demande des organisateurs.

J'autorise le Syndicat D'Initiative de Londinières à publier mes photos sans en demander de droit d'auteur ainsi que mes nom et prénom (presse, internet

Mention manuscrite »lu et approuvé «

Date et Signature

AUTORISATION DU REPRESENTANT LEGAL

POUR LES MOINS DE 16 ANS

Je soussigné(e)(1)

.....
.....
.....

autorise (2)
à participer au concours photo 2019 organisé par le Syndicat d'Initiative de Londinières et dont les résultats seront proclamés le 30 mai 2019.

J'autorise également la parution dans tous les médias (presse, internet) des photos ,nom et prénom de (2)

qui a concourue, ainsi que les photos qui pourraient être prises lors de l'exposition et de la remise des prix.

Etablissement et classe fréquentés par le lauréat :

Fait à :

Le :

Signature :

(1) Nom, prénom du tuteur et lien de parenté avec le lauréat

(2) Nom, prénom du lauréat